

« UN PAS DE GÉANT »

TIRÉ DU NUMÉRO : AVRIL 1998

Aux prises avec le défi d'affecter convenablement ses maigres ressources et d'optimiser son retour sur l'argent dépensé, le gouvernement fédéral s'apprête à apporter des changements importants dans les domaines de la planification des affaires, de l'affectation des ressources, de la gestion financière, de la présentation de l'information financière, du perfectionnement et du renouvellement de ses cadres, et des modes de prestations des services. Pour améliorer sa performance, il se doit de moderniser la fonction de contrôleur et être par le fait même prêt à faire un pas de géant. Le *Rapport du Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale* du Canada précise que la fonction de contrôleur modernisée repose sur un ensemble de principes basés sur une philosophie qui décrit comment la direction souhaite exercer la dimension d'intendance de ses responsabilités envers l'institution et son instance gouvernante. La fonction doit être incorporée dans chacune des activités de gestion. Par le passé, la fonction de contrôleur dans l'Administration fédérale a essentiellement porté sur les contrôles financiers et sur la comptabilité.

De plus, elle a été perçue, dans l'ensemble, comme l'apanage des spécialistes fonctionnels. Cela n'est toutefois plus suffisant. La modernisation de la fonction de contrôleur permettra au gouvernement de mieux répondre aux besoins des gestionnaires. Pour que la modernisation ait lieu, la vision ou le cadre stratégique du ministère ou de l'agence doit être clair, et tous les membres de l'organisation doivent l'accepter. Le gouvernement doit faire preuve de leadership et former des champions pour le projet afin de convaincre les cadres dirigeants et les gestionnaires que la fonction de contrôleur aidera l'organisation à atteindre ses objectifs. Afin d'amorcer le processus de modernisation, Marcel Massé, président du Conseil du Trésor, a créé un groupe de travail sur la modernisation composé de six membres, ainsi qu'un conseil sur le contrôle regroupant des représentants de tous les secteurs de la fonction publique.

(Voici un article qui a été publié dans le CGA-Magazine)